

0141136J  
ACADEMIE DE CAEN  
COLLEGE PIERRE VARIGNON  
1 QUARTIER SAVARY  
14200 HEROUVILLE ST CLAIR  
Tel : 0231449140

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Conseil de la Vie Collégienne

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/01/2017

Réuni le : 09/02/2017

Sous la présidence de : Etienne Brasselet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- le décret n° 2016-1631 du 29 novembre 2016

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe la composition du C.V.C. et les modalités d'élection de ses membres**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Suite à la présentation du cadre réglementaire et l'explication des propositions faites, le Conseil d'Administration fixe à 12 membres la composition du Conseil de la Vie Collégienne ainsi répartis:

- 7 représentants des élèves (et autant de suppléants) élus au scrutin plurinominal à un tour pour un an, tout collégien pouvant être candidat;
- 1 représentant des parents désigné par le chef d'établissement sur proposition des parents élus du C.A.;
- 2 représentants des personnels, dont un enseignant, désignés par le chef d'établissement sur proposition des personnels élus du C.A.;
- le Conseiller Principal d'Education et le Chef d'établissement.

L'élection des représentants des élèves se fera chaque année durant la même période que les élections des délégués de classe (avant la fin de la 7ème semaine). Pour cette année 2016/2017, elle se fera le mardi 07 mars 2017.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0